



COMMUNE DE MAZERES

LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021 (DOB)

INTRODUCTION : CADRE JURIDIQUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le DOB a pour objectif d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante, offrant la possibilité aux élus de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité et sur sa stratégie financière, notamment au niveau des engagements pluriannuels. Les finances publiques constituant la colonne vertébrale de l'action municipale, ce débat est essentiel dans le processus démocratique local.

Ce débat est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants et doit se dérouler dans les 2 mois précédant l'examen du Budget. Il n'a aucun caractère décisionnel, il renforce la démocratie locale.

Il revêt une importance particulière car il s'agit du premier DOB de la nouvelle mandature 2020/2026, dans un contexte économique et sanitaire inédit, et préalablement au premier vote du budget.

Les données budgétaires communales 2020 sont définitives, les données économiques nationales ou internationales sont celles connues et disponibles à fin janvier 2021.

Les obligations légales :

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales, le DOB doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Le ROB n'est pas un document interne, il est transmis aux services préfectoraux et au Président de l'EPCI dont la commune est membre. Il doit en outre faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune.

Ce rapport doit présenter les investissements pluriannuels envisagés de la commune, la structure et la gestion de la dette communale.

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire est construit de la façon suivante :

I - Contexte économique et Financier

1 - Le contexte général : perspectives économiques

2 - Principales mesures de La loi de finances pour 2021 relatives aux collectivités locales

II - Situation et Orientations Budgétaires de la Collectivité

1 - Recettes de Fonctionnement

- 1.1 - Fiscalité
- 1.2 - Concours d'état
- 1.3 - Autres recettes

2 - Dépenses de Fonctionnement

- 2.1 - Dépenses de Personnel
- 2.2 - Subventions
- 2.3- Autres dépenses de fonctionnement

3 - Autofinancement

4 – Section d'investissement

4.1 - Dépenses d'investissement

4.2 - Recettes d'investissement

4.3 – Dette

III – Orientations budgétaires 2021

1 – Les projets en cours

1.1 - Les dépenses de fonctionnement

1.2 - les recettes de fonctionnement

1.3 - les dépenses d'investissement

1.4 - Les recettes d'investissement

1.5 - Evolution de la dette

1.6 – Les budgets annexes



I - Contexte économique et financier

1 - Le contexte général : perspectives économiques

- **Après la récession en 2020, une reprise fragile attendue pour 2021**

L'économie mondiale évolue cahin-caha depuis une année, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

La zone euro souffre avec une chute vertigineuse du PIB (-6,8%), due aux restrictions et confinement instaurés de Mars à Mai et dans une moindre mesure lors du second semestre 2020.

Pour les trimestres à venir la croissance reste orientée à la baisse. La croissance du PIB de la zone euro devrait rebondir de 3 à 4 % en 2021.

La croissance nationale en 2020 s'élève finalement à -8,3 % , alors que la Banque de France prévoyait initialement pour 2020 une évolution du PIB DE 1,5 %.

- un déficit public abyssal de 11,3 % du PIB supérieur à la moyenne de la zone euro.
- un niveau de chômage de 9 % qui devrait s'aggraver au cours de l'année 2021 (prévision 11 % en fin d'année).
- un endettement public 120 % du PIB.
- une Inflation basse à 0.5 %.

Cette crise aura donc un impact important sur les finances publiques et sur nos collectivités. Du fait du caractère inédit de cette crise, établir des prévisions sur cette base constitue un exercice périlleux.

2 - Principales mesures de La loi de finances pour 2021 relatives aux collectivités locales

Seules les dispositions pouvant concerner notre commune sont présentées ci-dessous ;

Une loi de finances reflète son temps. La pandémie qui a bouleversé 2020 imprime fortement sa trace dans la loi de finances 2021 avec plusieurs lois de finances rectificatives en 2020.

Poursuite de la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les français

La Loi de Finances 2021 marque l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages. Pour mémoire 80 % des foyers ne paient plus la taxe d'habitation sur leur RP tandis que pour les 20 % restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023 plus aucun foyer ne paiera cette taxe.

Dès cette année, les communes se verront transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, répartie par application d'un coefficient correcteur censé neutraliser les phénomènes de sur et sous compensation. Les Départements récupéreront une fraction de la TVA.

Le Plan du gouvernement France Relance

En septembre 2020, présentation du Plan de Relance 2021 /2022 de 100 milliards financé à hauteur de 40 milliards par l'Europe. Ce plan comprend trois axes.

Il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire et permettra de financer 70 mesures réparties sur trois piliers

- **Transition écologique** : 30 milliards (Transport / Rénovation des Bâtiments/ Energie et technologie verte / Transition agro-écologique)
- **Compétitivité et Innovation des entreprises** : 35 milliards
 - Baisse des impôts de Production / plan d'investissement d'avenir / Renforcement des FP des entreprises / Soutien à l'investissement Industriel
- **Cohésion sociale et territoriale** : 35 milliards
 - Emploi et formation / Volet Investissement Segur de la sante / Soutien à l'investissement des collectivités

Pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités plusieurs dispositifs existent : Dotations spécifiques ou appels à projets.

DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) : exceptionnelle de 950 millions d'euros, dans le cadre du plan de relance.

II – Situation et Orientations Budgétaires de la Collectivité

1 - Recettes de Fonctionnement

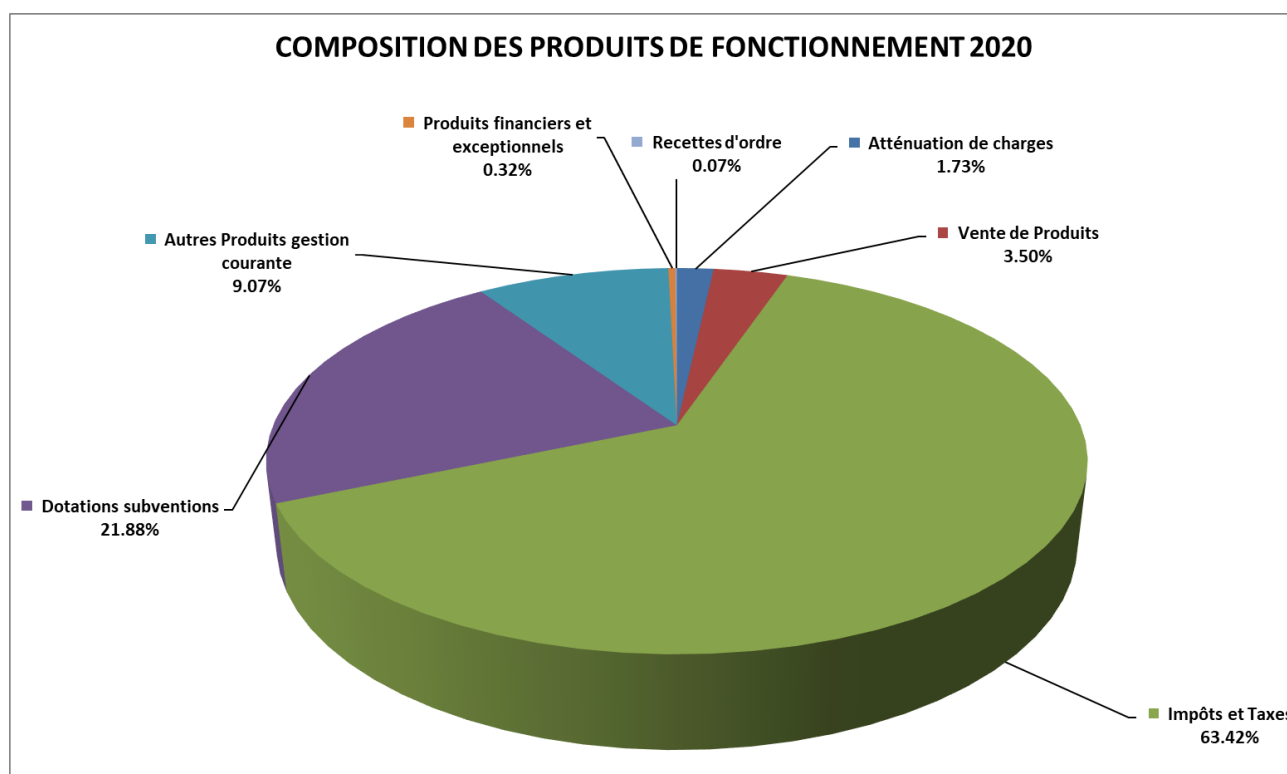
Baisse du poste recettes réelles de 260 804 € en 2020 ce qui représente une diminution de 5,74 %.

Les produits de fonctionnement de la Commune en 2019 s'élevaient à 1 147 € par habitant. Alors que le montant moyen des communes de la même strate (*) se situait au niveau départemental à 1 149 € ; au niveau régional à 1176 € et au niveau national à 1 388 €.

(*) **Strate** : communes de 3 500 à 5 000 habitants appartenant à un même groupement fiscalisé (4 taxes)

En 2020 les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 081 € / habitant

EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES - SECTION DE FONCTIONNEMENT							
CHAP.	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
013	Atténuation de charges	141 203	135 908	124 987	94 112	66 418	74 089
70	Vente de Produits	184 401	228 836	209 093	229 418	164 539	150 034
73	Impôts et Taxes	2 280 137	2 447 387	2 547 547	2 597 507	2 866 651	2 718 988
74	Dotations subventions	1 103 648	1 004 167	1 023 891	979 936	1 002 793	938 263
75	Autres Produits gestion courante	326 009	411 266	611 878	430 629	440 761	389 073
Total des recettes de gestion courante		4 035 397	4 227 565	4 517 396	4 331 602	4 541 161	4 270 447
76	Produits financiers	6	6	4	4	5	5
Total des recettes financières		6	6	4	4	5	5
77	Produits exceptionnels	9 657	107 693	67 849	44 808	4 011	13 921
Total des recettes exceptionnelles		9 657	107 693	67 849	44 808	4 011	13 921
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 045 060	4 335 263	4 585 248	4 376 414	4 545 177	4 284 373
042	Opération de transfert entre sect.	88 402	3 135	3 135	3 135	91 116	3 135
72	Travaux en Régie	46 493	82 676	65 005	41 785.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		134 895	85 812	68 141	44 920	91 116	3 135
TOTAL RECETTES		4 179 955	4 421 074	4 653 389	4 421 334	4 636 294	4 287 508

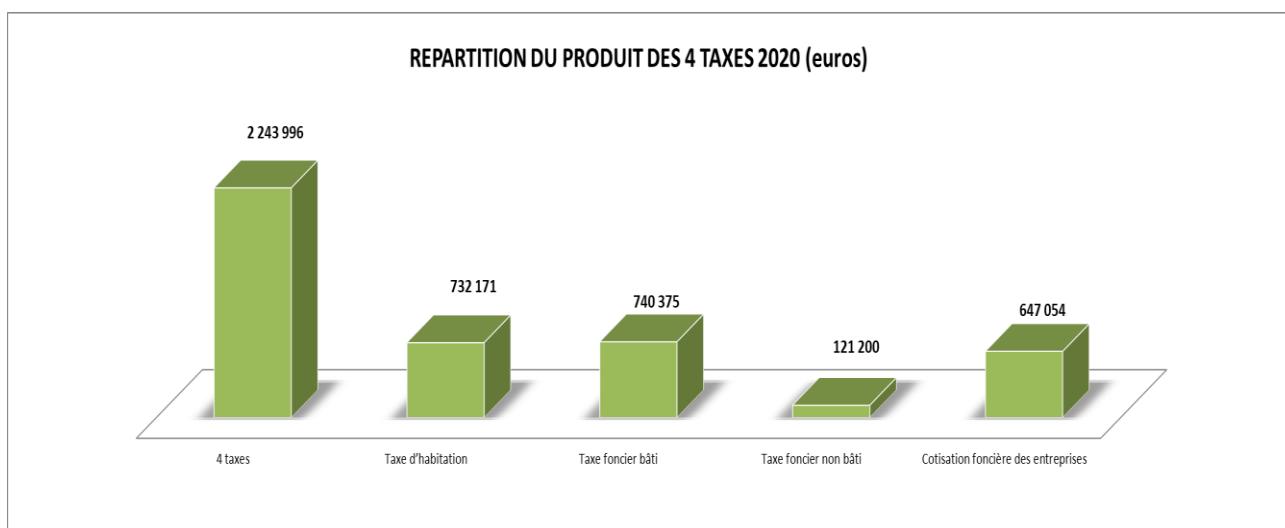
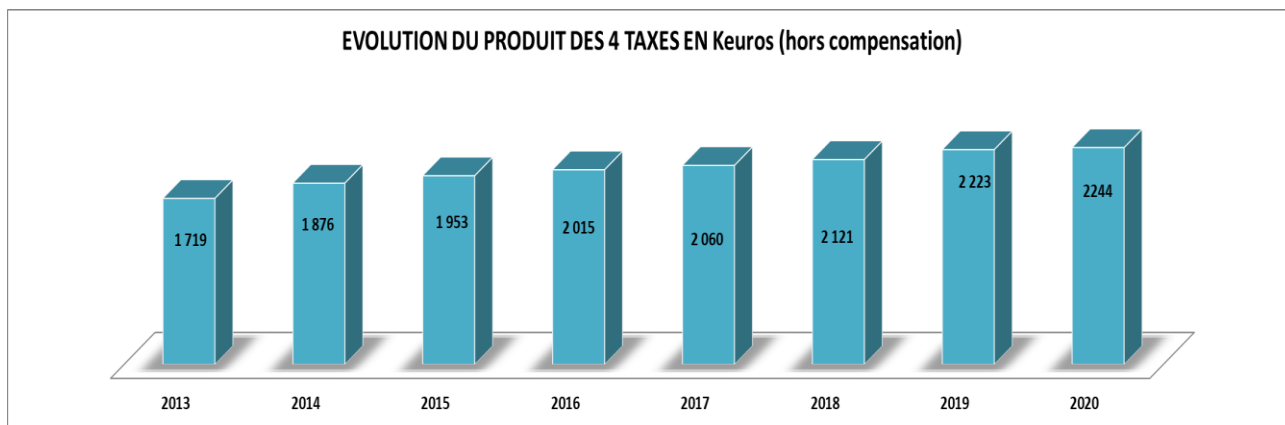


Les impôts et taxes représentent 63,42 % de nos recettes de fonctionnement.

1.1 - La fiscalité

Le produit des impôts locaux (4 taxes) en 2020 progresse légèrement à 2 243 996 € (2 222 710 € en 2019), par le seul fait de l'évolution des bases, notre commune n'ayant pas augmenté ses taux depuis 2015.

Néanmoins, les produits liés à la fiscalité (imposition + allocations compensatrices et autres taxes) diminuent de 147 663 € soit une baisse de 3,25 %.



1.2 - Les concours de l'Etat

Les dotations de fonctionnement en 2020 diminuent de 22 547 € soit une baisse de 3,53 % par rapport à 2019.

Les dotations en 2019 par habitant pour la commune de Mazères étaient de 156 €.

En matière de dotations, notre commune se situe toujours à un niveau inférieur par rapport aux autres communes de même strate (moyenne départementale 207 € par habitant ; moyenne régionale 205 € et moyenne nationale 244 €).

EVOLUTION CONCOURS FINANCIER DE L'ETAT DEPUIS 2013								
Concours financiers de l'Etat	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation globale de fonctionnement - D.G.F - article 7411								
Dotation de base	342 662	344 709						
Dotation forfaitaire			553 254	479 925	390 936	350 305	345 564	339 250
Dotation superficie	14 195	14 195						
Part dynamique de la population			4 780	1 304	5 576	1 133	2 530	-2 005
Complément garantie	53 522	50 311						
Compensation salaires TP	174 770	164 175						
Compensation baisse TP		8 792						
Ecrêtement			-5 758	-14 398	-8 528	-5 874	-8 844	-6 751
Contributions redressement finances publiques		-28 705	-72 351	-75 895	-37 679			
Total D.G.F.	585 149	553 477	479 925	390 936	350 305	345 564	339 250	330 494
Dotation solidarité rurale -D.S.R. - article 74121								
Fraction bourg centre	128 313	140 393	150111	161043	178469	175768	188211	180000
Fraction péréquation	57 385	60 781	63530	67926	73154	74164	75208	73292
Total D.S.R.	185 698	201 174	213 641	228 969	251 623	249 932	263 419	253 292
Dotation Nationale de Péréquation - Article 74127								
Dotation Nationale de Péréquation	22 440	26 928	32315	38777	45239	40715	36644	32980
Total Dotation Nationale de Péréquation	22 440	26 928	32 315	38 777	45 239	40 715	36 644	32 980
TOTAL GENERAL	793 287	781 579	725 881	658 682	647 167	636 211	639 313	616 766
CUMUL CONTRIBUTION REDRESSEMENT DANS LE CADRE DE LA D.G.F.	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020		
	-101 056	-176 951	-214 630	-214 630	-214 630	-214 630		

1.3 - Les autres recettes : produit des services du domaine et ventes diverses

Vente de produits ; la crise sanitaire a minoré certaines recettes comme, par exemple, les produits de la restauration scolaire (- 15 000 €)

2 - Dépenses de Fonctionnement

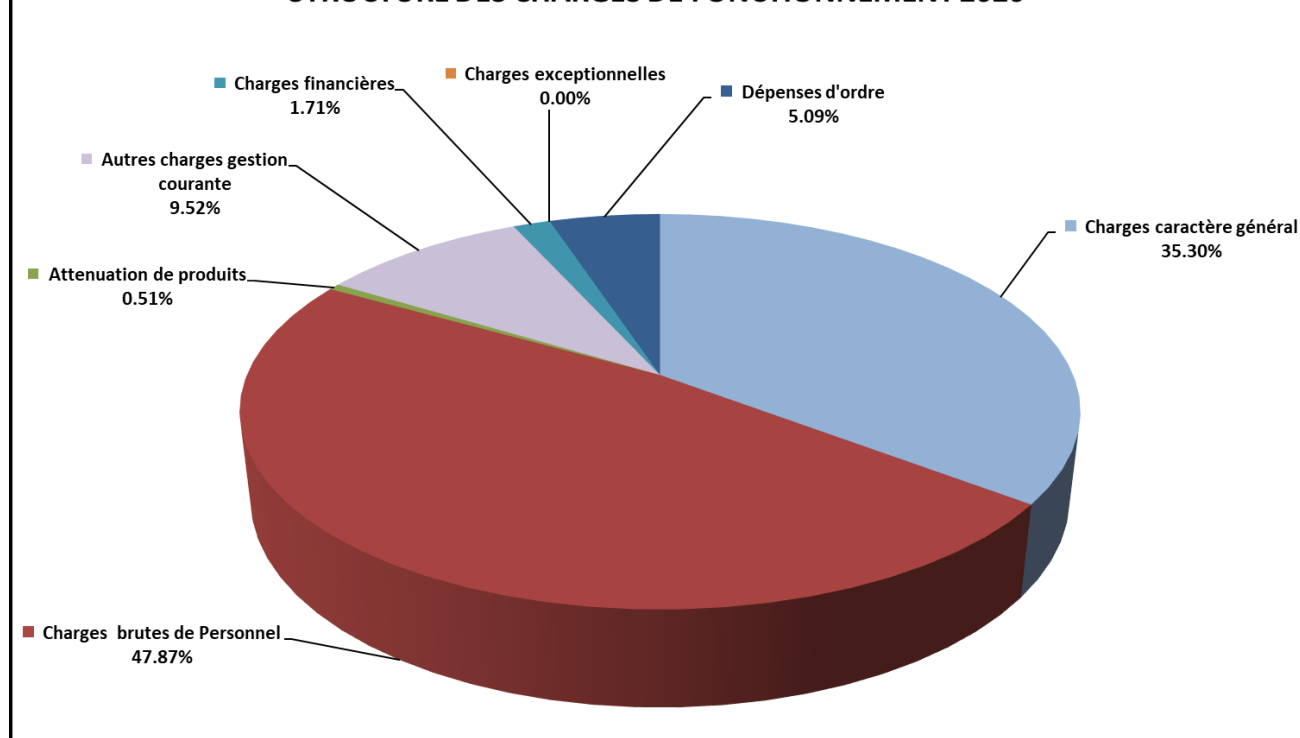
Les charges réelles diminuent de 111 471 € en 2020 soit un allègement des dépenses de 3,29 %. Ce qui représente une charge de 855 € par habitant.

Elles demeurent inférieures à la moyenne régionale et nationale des communes de la même strate démographique : région 892 € et national 1 111 €.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
011	Charges caractère général	877 819	1 049 961	1 224 272	1 253 403	1 166 062	1 218 365
012	Charges de Personnel	1 517 526	1 543 794	1 589 726	1 643 776	1 684 222	1 652 341
014	Attenuation de produits	0	24 518	11 950	14 531	11 250	17 684
65	Autres charges gestion courante	665 261	696 387	671 864	476 023	456 972	328 744
Total des dépenses de gestion courante		3 060 606	3 314 660	3 497 812	3 387 733	3 318 505	3 217 134
66	Charges financières	107 155	95 991	84 949	76 102	66 047	58 875
Total des dépenses financières		107 155	95 991	84 949	76 102	66 047	58 875
67	Charges exceptionnelles	652	5 392	372	6 555	2 928	0
Total des dépenses exceptionnelles		652	5 392	372	6 555	2 928	0
TOTAL DES DEPENSES REELLES		3 168 414	3 416 043	3 583 133	3 470 390	3 387 480	3 276 009
68	Dotations aux amortissements	102 796	115 108	136 369	157 304	159 754	175 831
042	Op. de transfert entre sect.	94 652	44 853	59 313	40 151	8 142	0
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		197 448	159 962	195 682	197 455	167 897	175 831
TOTAL DEPENSES		3 365 862	3 576 005	3 778 815	3 667 845	3 555 377	3 451 840

STRUCTURE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2020



2.1 - Les dépenses de personnel

Premier poste de dépense de la commune dans la section fonctionnement qui représente presque 50 % des charges réelles ; on note une légère baisse de 32 000 € en 2020 (non recours aux contractuels).

En 2019, ce poste représentait 408 € par habitant, inférieur à la moyenne des communes appartenant à la même strate (moyenne départementale 474 €/Hab ; régionale 444 € et nationale 529 €).

DEPENSES PERSONNEL DEPUIS 2015						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DEPENSES BRUTES	1 517 525.90	1 542 450.49	1 576 952.43	1 639 504.76	1 649 626.54	1 634 183.55
AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	0.00	1 344.00	12 774.00	4 271.01	34 595.14	18 002.71
TOTAL DEPENSES BRUTES	1 517 525.90	1 543 794.49	1 589 726.43	1 643 775.77	1 684 221.68	1 652 186.26
ATTENUATION DE CHARGES (CHAP 013)	141 202.50	135 908.27	124 986.55	94 112.00	66 417.50	74 089.09
PERSONNEL MIS A DISPOSITION (article 70841)	46 851.90	55 299.38	47 680.58	51 399.09	0.00	14 560.71
TOTAL RECETTES	188 054.40	191 207.65	172 667.13	145 511.09	66 417.50	88 649.80
TOTAL DEPENSES NETTES DE PERSONNEL	1 329 471.50	1 352 586.84	1 417 059.30	1 498 264.68	1 617 804.18	1 563 536.46

2.2 – Les subventions

En 2020 le montant des subventions de fonctionnement versé aux associations est de 184 431 €.

Pour mémoire, la commune a fait le choix de maintenir le versement intégral du montant des subventions à toutes les associations malgré l'annulation de la plupart des évènements.

2.3 – Les autres dépenses de fonctionnement

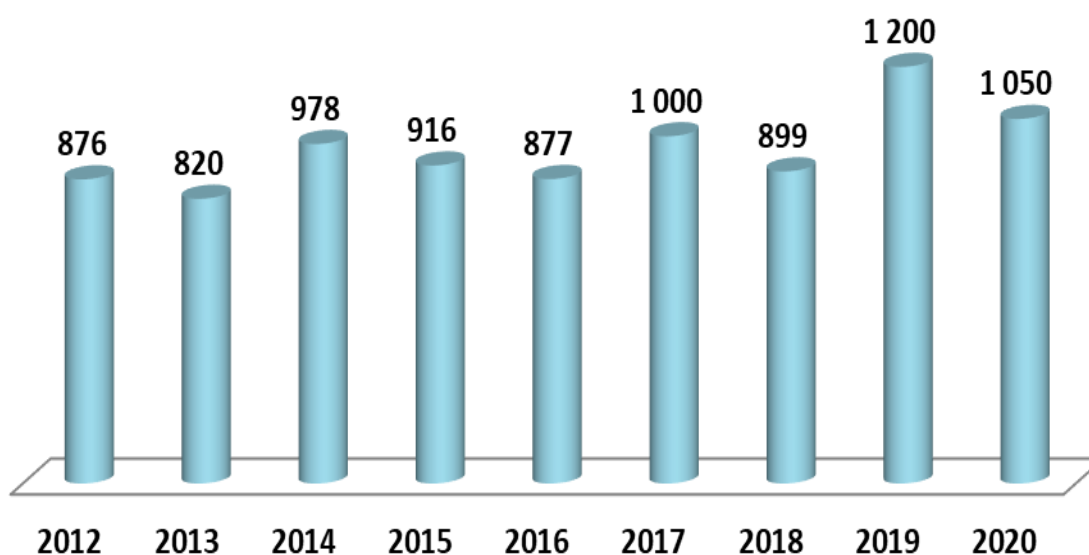
Les charges financières liées au remboursement des intérêts de la dette sont en diminution car la commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt.

Par habitant les intérêts de 2019 représentaient 17 €. Au niveau des communes de la même strate ces charges étaient de 30 € au niveau départemental, 34 € au niveau régional et 23 € au niveau national.

3 - L'AUTOFINANCEMENT

Notre auto-financement ressort à 1 050 000 € en 2020, malgré des recettes de fonctionnement en diminution et des dépenses heureusement maîtrisées.

Evolution de la capacité d'autofinancement (Keuros)



4 – Section d'investissement

4.1- Les dépenses d'investissement

Un niveau d'investissement toujours très élevé.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT								
Libellé	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total des opérations d'équipement -20-21-23	2 432 819	1 866 216	350 484	917 892	884 333	765 707	879 942	1 038 158
Total des dépenses financières	288 571	631 247	774 511	586 712	476 260	255 134	248 925	263 505
Opération pour compte de tiers	5 820	6 699		415			5 588	
TOTAL DEPENSES REELLES	2 727 211	2 504 162	1 124 995	1 505 018	1 360 593	1 020 840	1 134 455	1 301 663
Dotations aux amortissements	18 911	6 326			3 135	3 135	85 724	3 135
Op. de transfert entre sect.		22 685	134 895	85 812	65 005	41 784	5 392	
Opérations patrimoniales	15 042				540		0	0
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	33 953	29 011	134 895	85 812	68 681	44 919	91 116	3 135
TOTAL DEPENSES	2 761 164	2 533 173	1 259 890	1 590 830	1 429 274	1 065 760	1 225 571	1 304 798

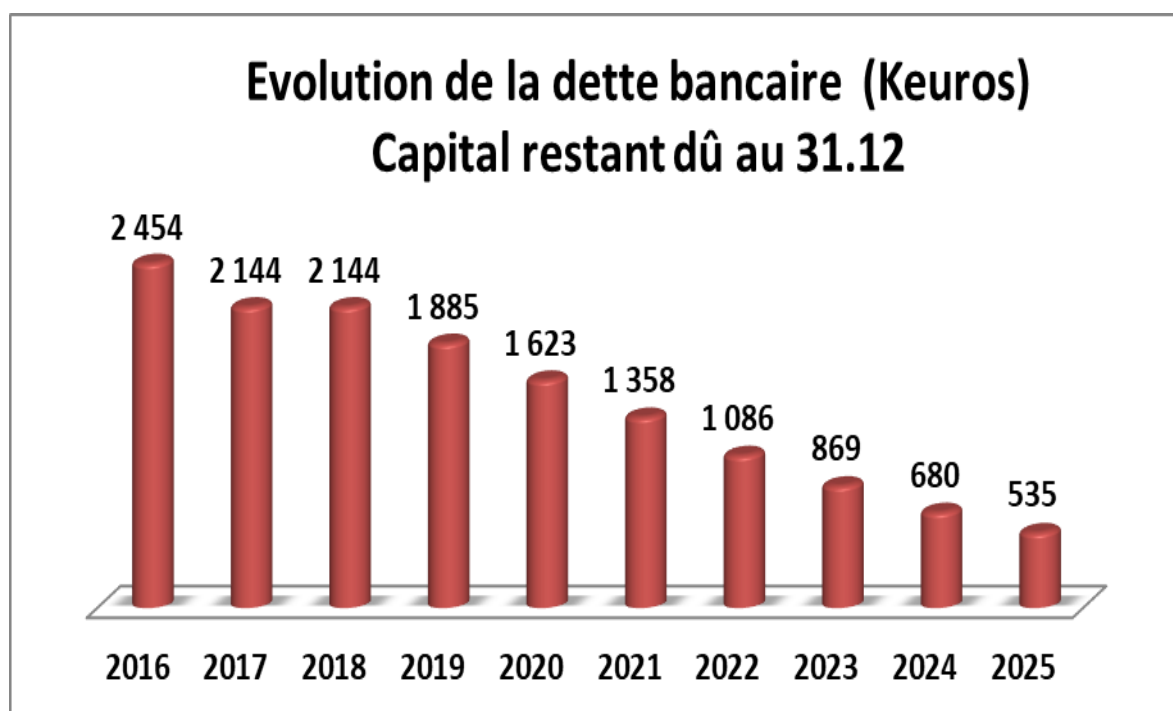
4.2 - Les recettes d'investissement

Nos investissements sont financés en favorisant le recours aux subventions (Etat : DETR ; DSIL ; Région ; Conseil Départemental de l'Ariège et FCTVA) et bien entendu une part importante d'autofinancement.

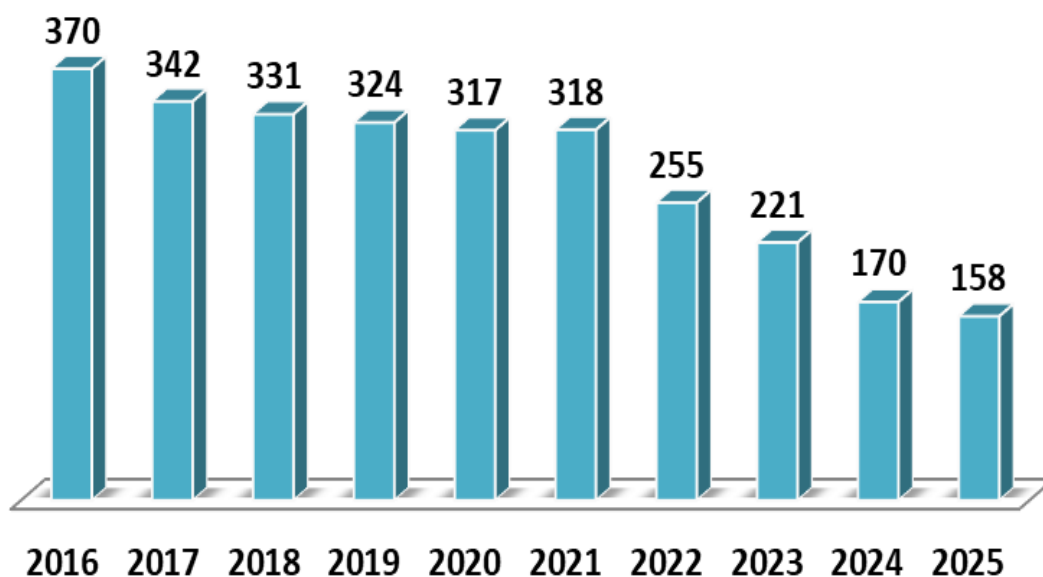
EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT								
Libellé	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total des recettes d'équipement Subv 13 et art 16 (caution-emprunts)	1 356 321	1 347 895	73 529	514 588	174 640	184 095	83 635	497 984
Total des recettes financières art 10 (Fctva, Taxe aménagement, 1068)	945 738	1 023 003	1 077 453	899 712	1 077 251	1 149 500	856 134	1 317 553
Opération pour compte de tiers		12 520						
TOTAL RECETTES REELLES	2 302 059	2 383 417	1 150 982	1 414 300	1 251 891	1 333 595	939 769	1 815 537
Dotations aux amortissements	58 709	157 486	102 796	115 108	136 369	157 304	159 754	175 831
Op. de transfert entre sect.	28 599	10 976	94 652	44 853	59 313	40 151	8 142	
Opérations patrimoniales	15 042				540		0	
TOTAL RECETTES D'ORDRE	102 350	168 462	197 448	159 962	196 222	197 455	167 897	175 831
TOTAL RECETTES	2 404 409	2 551 879	1 348 430	1 574 262	1 448 113	1 531 050	1 107 665	1 991 368

4.3 - La dette

Le capital de la dette au 31/12/2020 est de 1 622 557 €, en diminution régulière depuis plusieurs années.



Evolution de l'annuité bancaire (keuros)



III – Orientations budgétaires 2021

1- Les projets de la commune

2021 sera une année importante avec probablement des répercussions économiques négatives sur l'économie de notre territoire.

2021 est la première année de notre mandature avec un programme ambitieux à accomplir. Pour cela, il sera nécessaire de continuer à respecter les grands principes suivants :

- Poursuivre les efforts de gestion afin de contenir l'évolution des charges de fonctionnement,
- Maîtriser l'évolution de la masse salariale,
- Valoriser l'autofinancement,
- Maîtriser la dette communale,
- Elaborer et prioriser un programme d'investissements dont le financement est sécurisé (opérations financées majoritairement par l'épargne de la Commune, faisant l'objet de subventions, de contrats régionaux : Bourg Centre).

1.1- Les dépenses de fonctionnement

Une stricte maîtrise de l'évolution du poste dépenses continue à s'imposer : recherches d'économies et mutualisation des charges à caractère général (renégociation des contrats de prestations : assurances, maintenances, téléphone, optimisation des achats).

L'évolution de la masse salariale devra prendre en compte les nouveaux besoins de la population.

L'enveloppe budgétaire destinée aux associations sera revue à la baisse en 2021 car certaines associations n'ont pas reconduit ou ont modulé à la baisse leur demande de subvention au vu du contexte sanitaire.

1.2- les recettes de fonctionnement

La dotation forfaitaire de la commune pour l'année 2021 devrait diminuer légèrement par rapport à 2020.

Les bases d'imposition prévisionnelles 2021 de même que les dotations de l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale ...) pourraient ne pas être connues à la date du vote du budget.

De ce fait, le produit attendu en 2021 au titre de la fiscalité et des dotations de l'Etat fera l'objet d'une évaluation prévisionnelle. Les ajustements nécessaires interviendront ultérieurement par décision modificative.

Au vu des éléments financiers en notre possession à ce jour et le chiffrage de nos futurs investissements, il ne semblerait pas nécessaire d'augmenter le taux communal des impôts locaux en 2021.

1.3 - les dépenses d'investissement :

L'autofinancement dégagé permet de maintenir une politique ambitieuse en matière d'investissements. Comme chaque année la Commune va s'engager dans un important programme de travaux, de rénovations et d'acquisitions :

- les travaux de rénovation de la Mairie
- le confortement des berges rive droite de l'Hers, lieu dit « Lavoir »
- l'équipement d'un mur d'escalade et stade d'entraînement au complexe du Couloumier
- l'aménagement d'une salle ornithologique et pédagogique avec construction d'une volière au Domaine des Oiseaux
- le changement de l'élévateur de l'école élémentaire
- la rénovation des bâtiments communaux (toiture...)
- l'acquisition de divers matériels et mobiliers
- le programme d'entretien de la voirie communale
- Acquisition foncière : jardins partagés.

1.4 - Les recettes d'investissement

Pour financer les investissements, la commune fait appel à tous les mécanismes de subvention possible de l'Etat (DSIL, DETR) de la Région et du Département (FDAL, dispositifs sectoriels) afin de compléter l'autofinancement de la commune et de limiter au maximum le recours à l'emprunt.

Dans les recettes d'investissement figurent aussi les fonds de concours de la CCPAP.

1.5 - Evolution de la dette

Le ratio d'endettement de la Commune, correspondant au rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute, est de 1 an et demi au 31 décembre 2019, très largement inférieur au plafond national de référence : 12 ans.

Structure de la dette parfaitement saine.

1.6 - Les budgets annexes

- L'atelier relais CIAT dont le financement est intégralement assuré par l'entreprise qui rembourse à la commune l'annuité de l'emprunt correspondant au coût de l'opération
- Les lotissements d'habitation dont la commercialisation des lots va commencer : ce budget annexe est financé par un emprunt relais à court terme de 550 000 €, remboursable au fur et à mesure de la vente des terrains.

Dans un contexte économique très fragilisé par la crise sanitaire, la Commune de MAZERES souhaite poursuivre son engagement dans un vaste programme d'investissement alliant recherches de financements extérieurs et gains financiers par une mise en concurrence efficiente. La prudence reste de mise car nous ne connaissons pas encore les conséquences de la crise sanitaire sur le tissu économique local et son impact sur les recettes fiscales dans les années à venir.

Mazères, le 2 mars 2021

Géraldine PONS,

Vice-Présidente de la commission des Finances